



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

dossier médical personnel

Question écrite n° 51710

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur l'application de la loi du 4 mars 2002. Précisément, il souhaite savoir si le droit d'accès du patient à son dossier médical concerne également les expertises médicales dont il a pu faire l'objet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51710

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 2004, page 9161